17 Février 1929

CAPTIVITÉ
ET
DÉLIVRANCE

1686

1687

Publié par la Société d'Histoire Vaudoise
TORRE PELLICE

17 FÉVRIER 1929

CAPTIVITÉ ET DÉLIVRANCE

1686-1687

Publié par la **Société d'Histoire Vaudoise**
pour les Familles Vaudoises, à l'occasion du **17 Février 1929.**

Le récit de l'an dernier a raconté les différentes attaques furieuses que les troupes de France et de Savoie lancèrent contre les positions des Vaudois dans les trois vallées de Luserne, Pérouse et St-Martin. On a vu que nos pères, après une résistance héroïque, se rendirent tant à la Vachère qu'à la Tour et à Pramol, soit parce que la reddition du Val St-Martin, contre l'accord juré, avait permis à l'ennemi de les prendre par derrière, soit parce qu'on leur promettait pardon, vie sauve et liberté.

Malgré ces promesses solennelles, faites par le général français et par Gabriel de Savoie, au nom du duc Victor Amédée II, dès que les Vaudois eurent posé les armes, la soldatesque se rua sur cette multitude sans défense, se livrant sur hommes, femmes, filles et enfants aux actes de cruauté les plus raffinés et aux excès les plus abominables. Ceux qui survécurent à cette boucherie furent dirigés sur Luserne.

Dès le 25 avril 1686, on y amena les habitants d'Angrogne, St-Jean et Prarustin, qui s'étaient rendus à la Vachère et au Pradutour. Avec eux, se trouvaient trois pasteurs: le modérateur Bastie et les deux Jahier. Puis, d'heure en heure, affluèrent ceux de la Tour et de Rora, suivis de ceux de St-Germain et Pramol, victimes de la trahison de Catinat à Peumian, enfin ceux de Villar et Bobi et du Val St-Martin, à la suite d'une razzia des troupes dans leurs vallons. Les pasteurs Léger, Malanot et Chauvie furent retenus quelque temps au château de la Pérouse.

Dépouillés de tout ce qui avait pu plaire aux soldats, ils étaient, sans égard au sexe ni à l'âge, poussés sans relâche dans leur marche épuisante, par des argousins sans pitié. Arrivés à Lu-

serne, on les entassait dans les souterrains du palais des comtes, et des autres maisons notables, locaux sombres et humides, sans un brin de paille. « Heureux étaient ceux qui avaient pu trouver une pierre pour appuyer leur tête », écrit, dans ses Mémoires, l'un de ces infortunés, Barthélemy Salvageot, de Rora. Les pasteurs et leurs dames, les notaires, les chirurgiens, les capitaines, qui avaient reçu des louanges publiques du Duc pour la fidélité et la vaillance déployées à son service en temps de guerre, les propriétaires riches ou aisés, hier encore estimés et honorés, étaient traités à l'égal des derniers du peuple, tous compris sous le nom de rebelles, qu'on était convenu de leur donner, pour excuser l'iniquité et la dureté du traitement qui leur était infligé.

Rebelles à qui ou à quoi ? Non certes à leur Dieu ni à leur foi ; pas davantage à leur souverain, qu'ils avaient servi, en versant leur sang pour lui, aussi longtemps qu'il ne leur avait imposé rien de contraire à leur conscience. Quel spectacle émouvant et digne d'admiration que cette fermeté en face des plus grandes privations, des pires outrages !

Victor Amédée alla lui-même voir ces malheureux, non pas pour alléger leurs souffrances, mais pour y ajouter d'affreuses tortures morales, en ordonnant qu'on leur enlevât leurs enfants, « pour les instruire dans la religion romaine », comme nous l'apprend le récit d'un de ses courtisans.

L'affluence des prisonniers fut si grande qu'on en remplit toutes les maisons qui pouvaient être fermées ; mais l'encombrement était tel et exigeait tellement d'hommes pour la garde, que le Duc lui-même, dès le 26, ordonna qu'on les distribuât dans les citadelles des villes piémontaises.

Un certain nombre resta à Luserne, où les registres du curé mentionnent des décès à chaque mois de l'année 1686, et jusqu'en 1688. Comme la religion évangélique était censée ne plus exister, ils sont indiqués comme catholisés ; mais le fait qu'ils sont tous morts en prison dit assez qu'ils combattirent le bon combat de la foi jusqu'à ce que la mort vint les délivrer.

Les autres, liés comme des malfaiteurs, étaient contraints à marcher, sur les routes poudreuses et ensoleillées, jusque vers Pancalier, au confluent du Pélis et du Pô, où on en remplissait des chaloupes pour les disperser par tout le Piémont.

On les enferma dans les forteresses ou les cachots d'Asti, Carmagnole, Cherasco, Cigliano, Fossano, Ivrée, Mondovì, Revel, Saluces, Turin, Venaria, Verceil, Verrua, Villafalletto, Villefranche.

Il y eut quelque différence, d'une ville à l'autre, dans la manière dont ils furent traités, selon le plus ou moins d'humanité des populations, des commandants des places et des gardiens des prisons. Mais presque partout ils furent exposés aux coups, aux injures et au mépris, à une nourriture mauvaise et insuffisante, à une chaleur étouffante pendant l'été, à un froid rigoureux quand l'hiver fut venu. Nourris à pain et eau, à Fossano on ne leur permettait de boire que dans un bassin où l'on avait d'abord abreuvé les chevaux et lavé les chiens de la garnison ; ailleurs on en refusait un verre à des mourants dévorés par la fièvre. Leur pain était souvent pétri avec de l'eau infecte, du plâtre, du verre et des immondices.

Dans ces conditions, les maladies ne pouvaient qu'éclater parmi eux et faire de nombreuses victimes. Une épidémie de petite vérole fut particulièrement mortelle, et l'on vit des enfants, qui en étaient atteints, jetés à la voirie avant d'avoir rendu le dernier soupir.

Les habitants de Rora, transportés à Verceil, succombèrent presque tous aux fièvres paludéennes. Il y eut jusqu'à 75 malades dans une même salle.

Les cadavres n'étaient enlevés qu'après qu'ils avaient empesté le peu d'air respirable des cachots.

A ces cruelles souffrances corporelles s'ajoutaient les tortures morales. Très souvent on avait séparé le mari et la femme, les parents et les enfants. Ils ne pouvaient obtenir des nouvelles les uns des autres, ou bien on se plaisait à leur en donner de fausses, les assurant, par exemple, qu'ils avaient abjuré, pour les induire à faire de même, s'ils voulaient les revoir.

S'ils trouvaient les moyens d'écrire, leurs missives ne parvenaient pas à leur destination. C'est ainsi qu'on en retrouve encore aujourd'hui aux archives d'Etat.

Le Sieur Malanot, des Clos, le plus riche propriétaire du Val St-Martin, réduit à manquer de tout, écrivit une lettre pour avoir des nouvelles de sa femme, et pour obtenir, d'un de ses nombreux débiteurs, du linge de corps et un peu d'argent. Cette lettre ne

partit pas même de la citadelle de Turin et n'est venue au jour qu'après 240 ans !

Les documents qui ont été publiés nous font surtout connaître les vicissitudes des malheureux enfermés à Turin et à Carmagnole.

Le 29 avril, à Luserne, le Duc avait ordonné qu'on fît partir pour Carmagnole 2.000 captifs ; mais la moitié dut être dirigée ailleurs, car le surlendemain, à l'arrivée, ils n'étaient que 980, la plupart originaires de St-Germain et Pramol.

Le 11 mai, c'était le tour de 401 autres de partir pour Carmagnole, où cinq d'entre eux furent enfermés dans la tour du château, probablement parce qu'ils avaient été pris les armes à la main. D'autres expéditions grossirent leur nombre jusqu'au chiffre de 1.381. Les autorités et la population se montrèrent assez charitables à leur égard. Mais la petite vérole semble avoir sévi là plus qu'ailleurs, à tel point qu'en septembre ils étaient déjà réduits de moitié, le 17 octobre on n'en comptait plus que 535 et le 31 décembre 345. Janvier 1687 en vit périr 27 ; un malheureux mourut la nuit avant la libération (15 février).

Les pasteurs et les autres personnages influents, ainsi que leurs familles, devaient être gardés à Turin. Nous connaissons leur sort grâce aux Mémoires du capitaine Salvageot. Le 16 mai, nous dit-il, ils furent tirés hors des prisons de Luserne, au nombre de 160. Comme ils franchissaient la porte de la ville, la populace, qui s'y pressait, vociférait, avec force jurons : *Allez, hérétiques, race du diable, regardez encore une fois vos montagnes, puis jamais plus.*

Cinquante-quatre hommes, eux aussi, paraît-il, coupables d'avoir défendu jusqu'à la dernière extrémité leurs familles et leurs biens, furent étroitement liés deux à deux, puis reliés entre eux comme les galériens à la chaîne ou les nègres dans les razzias d'esclaves. Lorsqu'on franchissait un ruisseau sur une planche, ils risquaient de tomber tous à l'eau, et, s'ils désiraient boire, il fallait que quelqu'un leur portât l'eau à la bouche. Par contre, plusieurs femmes et enfants étaient transportés sur des chars. Ceux qui avaient quelque argent achetèrent des vivres dans les villages qu'ils traversaient ; mais la plupart n'eut rien à manger. Ils passèrent une nuit à Csasc et le jour suivant ils atteignirent

Turin. A l'entrée de la ville, une nouvelle foule hostile les attendait, plusieurs desquels s'efforcèrent de leur ravir leurs enfants.

Arrivés à la citadelle, on mit les pasteurs et leurs familles dans la salle du premier étage du donjon (aujourd'hui le Musée d'artillerie) et les autres à l'étage supérieur.

Les 54 hommes, toujours liés, furent resserrés dans une petite chambre sans air, d'où on les amena dans les prisons du Sénat.

Ceux qui étaient dans la citadelle y trouvèrent des planches, des matelas et suffisamment d'espace, ce qui leur avait totalement manqué à Luserne, où ils avaient été, en outre, constamment en butte aux insultes des habitants, aux brutalités des soldats et aux assauts des moines convertisseurs. Ces violences s'étaient exercées même dans la maison qu'occupait le Duc et où les pasteurs avaient été enfermés quelques jours.

Comme l'armée était encore sur leurs montagnes pour réduire les dernières poignées de défenseurs, à Turin, la garde des prisonniers fut confiée à des paysans des environs, qui, dans leur haine fanatique, se plaisaient à battre jusqu'au sang ceux qu'ils prenaient au passage, en disant que Son Altesse voulait les faire tous périr.

Par contre, quand les dragons, descendus des Vallées, vinrent les remplacer, ils leur témoignèrent une certaine humanité, peut-être parce que leur conscience leur reprochait les atrocités qu'ils avaient commises dans leur chasse à l'homme.

Les enfants qui naissaient étaient baptisés de force par le prêtre dans la chapelle de la citadelle, où des personnages influents intervenaient comme parrains et marraines ; ils envoyaient ensuite quelques langes pour envelopper le poupon. Mais ces pauvres petits périrent presque tous, faute des soins nécessaires. Il en fut de même de leurs mères. Parmi celles qui succombèrent, rappelons la femme du pasteur Malanot et celle de Salvageot. D'ailleurs, plus du quart des femmes renfermées à Turin succombèrent avant la libération.

Ces captifs furent au nombre de 222 jusqu'au 26 juillet, alors que le Duc ordonna qu'on évacuât la citadelle, n'y laissant que les pasteurs et quelques autres familles.

Le reste, avec ceux qui étaient encore à Luserne et dans quelques autres places, fut dirigé sur Trino, où ils furent pres-

que tous victimes des fièvres malariennes. Ainsi, sur neuf personnes de Rora, une seule survécut.

Les privations et les mauvais traitements finirent par vaincre la résistance de quelques-uns des malheureux captifs, qui abjurèrent, espérant obtenir la liberté et rentrer dans leurs biens. Mais ils n'eurent ni l'une ni l'autre chose. Astreints à entendre chaque jour la messe et à avaler l'hostie consacrée, catéchisés sans relâche par des moines, ils recevaient en échange quelques aumônes et étaient favorisés dans la distribution de la nourriture.

Mais, après quelque temps, ils furent tous traités de la même manière ; leurs gardiens montraient même plus d'égards envers ceux qui étaient demeurés fidèles à leur foi qu'envers les misérables qui y avaient renoncé pour un morceau de pain.

Au contraire, la France et Venise voulurent acheter les hommes les plus robustes pour les enchaîner à la rame sur leurs galères. On y avait destiné les 500, qui avaient été pris les armes à la main, et le contrat fut sur le point d'être conclu au mois d'août ; mais, dit une lettre du temps, « le marché a manqué avec peu de satisfaction des deux côtés ».

Victor Amédée avait demandé à ses principaux conseillers ce qu'il aurait mieux valu faire des 6.000 prisonniers, qui survivaient encore en juillet. Il y eut qui proposa la galère comme une grâce suprême, puisque leur rébellion méritait la peine de mort. D'autres, sachant que rien n'arracherait des cœurs des Vaudois l'amour de leur pays, voulaient qu'on les vendît aux Gênois et aux Vénitiens, à condition qu'ils les transportassent en Corse et en Morée. D'autres, plus humains, parlèrent de faire passer en Suisse tous ceux qui le désireraient et de n'accepter l'abjuration que de ceux de la sincérité desquels on pouvait s'assurer.

Victor Amédée ne suivit l'avis ni des uns ni des autres ; mais il louvoya entre les promesses que ses alliés, les Suisses, obtinrent de lui et la conduite que lui inspira son confesseur.

Ce fut en particulier ce dernier, ainsi que les jésuites, qui le persuadèrent qu'il avait le droit et le devoir de garder les enfants, de quatorze ans et au-dessous, pour les élever dans la foi catholique, tandis que d'autres ecclésiastiques, pareillement consultés, déclarèrent que, en les arrachant à leurs parents, on manquait à la parole donnée et on violait la loi naturelle.

Au moment de la désolation des Vallées, de nombreux enfants, dont les parents avaient été massacrés sous leurs yeux, avaient été trouvés errants, fuyant les lieux qui leur rappelaient tant d'horreur. Emues à compassion devant une telle détresse, quelques familles de la plaine les avaient accueillis et bien traités, surtout lorsqu'elles-mêmes n'avaient point d'enfants.

On connaît le cas d'une fillette qui, ignorant le nom de ses parents, put seulement dire son prénom ; une autre, recueillie par des gens de Barge, était trop petite pour en dire même autant.

Si c'était là faire une œuvre de charité, on ne peut en dire autant du zèle convertisseur qui s'acharna à enlever ces pauvres innocents à leurs parents.

Salvageot raconte avoir vu, à Luserne, les soldats arracher les enfants à la mamelle de leurs mères à l'arrivée de la colonne douloureuse du Val St-Martin, et, comme les maris et pères voulaient empêcher ces crimes contre nature, ils étaient pendus sur l'instant.

C'est ainsi que, dès le 30 avril, le Duc avait pu envoyer 20 enfants à Turin. Le 17 mai, ce fut le tour de 24 petits enfants, desquels 18 seuls atteignirent cette ville. Qu'advint-il des 6 autres ? Furent-ils adoptés par des familles au passage, ou ne succombèrent-ils pas plutôt à la privation de leur nourriture naturelle et à l'angoisse du détachement, balbutiant jusqu'à leur dernier soupir le doux nom de maman ?

Désireux d'avoir part à cette œuvre, qu'on leur représentait comme méritoire, les nobles turinais affichaient cette forme de piété en flanquant leurs carrosses de petits *barbets* en costume de laquais, distingués par leur bonnet à la dragonne.

D'autres jeunes gens, plus âgés, furent répandus dans les campagnes, comme ouvriers sans solde, leur maître n'ayant que l'obligation de les nourrir et de les conduire à la messe.

Le rapt d'enfants eut lieu sur une grande échelle au moment de la libération des prisonniers, alors que le Duc ordonna à la ville de Turin de pourvoir à l'entretien de 500 enfants au-dessous de douze ans.

Pendant que s'écoulaient lentement les longs mois d'une lourde captivité, assombrie par tant de douleurs et de deuils, les Na-

tions Protestantes prenaient en main la cause des Vaudois. L'Angleterre ne put rien faire, le roi Jacques II étant catholique. L'intervention de la Hollande ne pouvait pas être très efficace, à cause de l'hostilité de son chef, Guillaume III d'Orange, contre le roi de France, qui avait poussé le Duc à dévaster les Vallées.

Ce furent donc les Cantons Suisses qui prirent à cœur de sauver le petit reste survivant de l'antique et glorieuse Eglise Vaudoise. Pressé, d'un côté, par leurs insistances, de l'autre par ses directeurs spirituels, Victor Amédée traîna en longueur les pourparlers. Il fallut, pour le décider, les exploits désespérés des Quatre-Vingts, qui surgirent dans leurs montagnes quand Rome, Turin et Paris avaient déjà chanté le *Te Deum* du triomphe sur l'hérésie.

Un accord fut conclu avec eux à Peirela (Bobi) et confirmé à Lucerne, en Suisse, par le ministre du Duc et les délégués des Cantons. Victor Amédée promit de relâcher tous les prisonniers, à condition qu'ils ne resteraient pas en Suisse, mais qu'on les éloignerait des frontières de ses Etats. Il espérait qu'ils oublieraient leurs montagnes. Mais rien, même dans leur extrême état d'abjection, ne put jamais étouffer en eux l'amour du sol natal, rendu sacré par la foi et le sang de leurs pères, ni la ferme espérance que Dieu les y ramènerait, puisqu'ils souffraient pour Sa cause.

On possède plusieurs testaments, dictés dans la citadelle de Turin, dans le château de Fossano, dans le fort de Verrua ou dans tel autre lieu de leur captivité : tous les testateurs sont pénétrés de cette confiance et disposent de leurs biens, qui étaient cependant alors confisqués par le Duc, vendus à de gros acheteurs et revendus en détail à des montagnards de la Savoie, de Mondovì, de la Valsesia.

Bien que l'accord de Lucerne datât d'octobre, et de décembre le départ des derniers des Quatre-Vingts, ce ne fut que le 3 janvier 1687 que Victor Amédée signa l'édit attendu. Il avait promis « que tous les prisonniers seraient mis en liberté, vêtus convenablement, conduits jusqu'aux frontières de Genève, aux dépens du duc ». Pas une de ces promesses ne fut entièrement maintenue.

On retint les 2.226 qui avaient abjuré, bien qu'on fût persuadé que leur conversion était forcée. A Luserne, la proclama-

tion de la libération fut affichée à la halle publique, mais on la laissa ignorer aux infortunés captifs ; aussi avons-nous vu le curé enregistrer des décès de ces malheureux jusqu'en 1688. Il en fut de même à Cigliano pour les années 1687 à 1691.

On garda dans les basses fosses d'Asti les 80 hommes, qui avaient survécu ; ils étaient réduits à 5 lorsque leur cachot s'ouvrit enfin, en 1690, après la Rentrée.

Les 250 qui avaient été placés à Ivrée dans différentes familles, furent amenés à Verceil sous prétexte qu'ils avaient abjuré.

On refusa encore la liberté aux neuf pasteurs et à leurs familles, faisant en tout 47 personnes.

Enfin, au dernier moment, le Duc fit arracher à leurs parents les 500 enfants déjà mentionnés, sans compter les centaines qui étaient dispersés dans le Piémont ; d'autres furent encore enlevés sur la route de l'exil.

La libération même devint funeste à plusieurs par la façon dont elle fut exécutée.

Les premiers à partir furent ceux qui étaient enfermés à Verceil et à Trino. Une lettre de Genève, du 24 janvier, raconte leur arrivée dans cette ville : « Nous n'avons encore que la première brigade, composée de 70 personnes, de tout sexe et âge, arrivée depuis deux jours par un froid qui a gelé le Rhône jusque dans son fond. Ces 70 sont le reste de plus de 1.000, qui étaient dans deux prisons différentes (1). Et ils ne sont encore arrivés qu'après avoir laissé 20 des leurs par les chemins, qui ont achevé d'expirer de froid, de faim et de misère, et leurs conducteurs n'ont pas voulu permettre aux autres de rester en arrière pour assister leurs frères expirans dans la neige et les glaces, comme si c'eût été de pauvres chiens. En quel état nous les avons vus arriver ! Tous déchirés, transis et morts de froid et de misère ; ceux qui ne pouvaient marcher, chargés comme des veaux sur des chevaux. Aussi ne se sont-ils pas vus arrivés entre les portes qu'ils se laissaient tomber de faiblesse et de misère ».

Il y en eut un qui mourut en entrant dans la ville, heureux, du moins, d'expirer sur un sol libre. Son corps fut accompagné au champ du repos par des milliers de personnes, ayant Janavel

(1) Les chiffres exacts sont de 1.517 morts et 68 survivants.

à leur tête. Ce vieillard vénérable s'était rendu, avec les glorieux Quatre-Vingts, à la rencontre des tristes débris du peuple, qu'il avait, par deux fois, sauvé de la ruine.

« Quelle douleur pour les uns et les autres », reprend la lettre, « lorsque, se cherchant et tâchant de se compter, l'un trouve avoir perdu son père et sa mère, l'autre son mari, sa femme ou ses enfants, sans savoir ce qu'ils pourront retrouver de ce qu'ils avaient de plus cher, dans le reste qui doit venir ! Ce qui fait encore la plus amère douleur de tous ces pauvres gens, c'est qu'on leur a enlevé dans les prisons mêmes les jeunes garçons et les jeunes filles, pour les disperser dans le Piémont ».

« M'étant trouvée à Genève à l'arrivée des Vaudois », écrit une dame, « je ne pouvais retenir mes larmes en voyant ces tombereaux remplis, en partie, de corps morts ou mourans, entassés les uns sur les autres, en partie de personnes saines, mais défigurées par la longueur de leurs souffrances et la fatigue du voyage. Le pis est qu'on leur avait enlevé les enfants qu'on avait trouvé les mieux faits ou les plus robustes et, dans quelques unes de leurs prisons, on les avait nourris de si mauvais aliments que plusieurs de ceux qui n'en moururent pas d'abord, venant à respirer un air de santé et de liberté et à être bien nourris, mouraient presque en un clin d'œil ».

A Mondovì, on annonça la libération aux captifs à 5 heures du soir, en leur disant que ceux, qui ne partiraient pas aussitôt de la ville, perdraient le droit à la liberté. Tous partirent, et firent vingt kilomètres sans s'arrêter, par une nuit glaciale, sur la route couverte de neige. La plupart étaient malades, tous mal nourris et vêtus de haillons ; aussi plus de 150 moururent-ils dans ce premier trajet. Sur 620 qui avaient été enfermés à Mondovì, 320 seuls arrivèrent à Genève. A Rivoli, on les avait partagés en bandes pour le passage des Alpes : les premiers 120 eurent pour escorte des soldats méchants et brutaux, et ne trouvèrent pas un meilleur accueil en Savoie. A Montmélian on leur enleva deux filles.

Ceux de Saluces arrivèrent au nombre de 320, ayant eu 8 morts.

Les prisonniers sortis de Fossano étaient à la Novalesa, prêts à gravir le Mont Cenis, quand une effroyable tourmente de neige se déchaîna. Ils supplièrent en vain l'officier de l'escorte de sus-

pendre le départ. Il fallut marcher, et 86 cadavres d'infirmes, de vieillards, d'enfants, enveloppés dans ce froid linceul, jalonnèrent leur marche. Six soldats et le tambour y périrent de même. Ils avaient été enfermés à Fossano au nombre de 1.650 ; il n'y en eut que 254 qui atteignirent Genève, le 31 janvier.

Les prisonniers de la Venaria refusèrent de partir si on leur enlevait leurs enfants.

Le sénateur Dentis avait été envoyé à Suse avec la mission de persuader les parents à ne pas exposer leurs créatures aux rigueurs du voyage ; en cas de non réussite, il pouvait les retenir de force.

Il expédia, en effet, à Turin plusieurs bandes de petites victimes de ce fanatisme impitoyable ; la première, du 8 février, en comptait 23, enlevés aux six premières comitives. Trois femmes avaient préféré rester avec leurs enfants, plutôt que de les abandonner aux bourreaux de leur peuple.

Ces mauvais traitements provoquèrent la juste indignation et les représentations énergiques des Cantons, qui obtinrent ainsi de placer des commissaires à Suse, à Lanslebourg, à St-Jean de Maurienne et à Chambéry, avec des secours en argent, en médicaments et en vêtements. Ils firent aussi rendre la plupart des enfants enlevés pendant le voyage. Grâce à leur présence, les escortes traitèrent avec certains égards les brigades suivantes. Les enfants étaient mis sur des chars, et ceux qui ne pouvaient pas marcher avaient des montures.

Cependant le major de la citadelle de Turin enleva encore plusieurs enfants à la sortie des prisonniers. C'est dans ces conditions que ceux de Carmagnole et de Cherasco partirent le 15 février, ceux de Turin et de Luserne le 27, et arrivèrent à Genève en onze jours, par petites étapes. Onze brigades défilèrent ainsi à travers la Savoie, jusqu'à la fin d'avril. 3.324 Vaudois, sur 12.000, avaient pu atteindre la terre de la liberté.

Si leur sortie du Piémont fut rendue funeste par les intempéries et par la cruauté d'une partie des escortes et des populations, par contre l'accueil qu'ils reçurent à Genève était tel que pouvait l'imaginer la charité la plus profonde.

Chaque famille de la cité de Calvin voulait avoir ses malades, on se disputait les cas les plus pitoyables, les plaies les plus re-

butantes. Le Conseil de Ville dut intervenir pour que tout se fît avec ordre.

Mais il nous faut, avant de terminer, rappeler le triste sort réservé aux pasteurs.

Deux commissaires suisses s'étaient rendus à Turin, pour demander leur libération, comprise dans l'accord de Lucerne. Mais là aussi la parole donnée eut moins de poids pour S. A. que l'avis de son confesseur, désireux de briser la résistance de ces glorieux martyrs pour célébrer triomphalement leur conversion.

Aussi, le lendemain de la requête des Suisses, les pasteurs Malanot, Laurens et J. Jahier furent acheminés sur le château de Nice, avec leurs familles. En tête du triste cortège, marchait, comme au Calvaire, un malfaiteur enchaîné ; une charrette suivait avec les enfants et les malades, enfin les pasteurs et leurs femmes à pied, accompagnés d'un sergent-major. Malanot avait vu mourir dans la sombre citadelle de Turin son père, son épouse et leur enfant.

Dès le lendemain, un cortège semblable prit la route du Mont Cenis et ne s'arrêta qu'au château de Miolans, prison d'Etat de sinistre mémoire. Il comprenait les familles Chauvie, Giraud et B. Jahier.

Ayant appris ces deux départs, les commissaires suisses guettèrent la sortie des trois derniers, Léger, Bertrand et le modérateur Bastie. Ce dernier était obligé de laisser après lui son père, âgé de 75 ans et malade, qui restait dans la citadelle avec une personne de la famille pour le soigner.

Précédés de l'immanquable bandit, ils furent dirigés sur le Pô, pour être conduits en barque jusqu'au château de Verrua.

Il serait trop long de rappeler les privations et les souffrances que ces fidèles confesseurs de la foi durent supporter dans cette nouvelle captivité.

Les hivers étaient d'une rigidité extrême à Miolans, où les prisonniers manquaient de tout dans des locaux exposés à la bise des Alpes. Le pasteur Chauvie y mourut et son corps fut jeté à la voirie.

Mais les autres n'étaient pas mieux partagés, puisque le château de Nice vit succomber le pasteur Laurens.

A Verrua, les fièvres emportèrent quatre personnes, dès le premier été, et plus tard le pasteur Bertrand.

Lorsque, en juin 1690, les victoires des héros de la Rentrée eurent pour résultat l'accord avec Victor Amédée, les cachots se rouvrirent pour les survivants, après plus de quatre ans de prison. Mais leurs santés étaient tellement ébranlées, que le modérateur Bastie ne tarda pas à succomber à son tour.

Martyrs, prisonniers, exilés, tous les acteurs de ces scènes tragiques nous ont laissé des exemples de fidélité à l'Evangile que, nous, leurs descendants, devons nous efforcer d'imiter, dans les temps tellement plus faciles où Dieu nous permet de vivre.

C'est grâce à leurs souffrances, supportées avec persévérance, qu'ils ont pu nous transmettre le trésor de la foi évangélique. A nous de le conserver, et d'élever nos enfants dans la connaissance de la foi qui sauve !

JEAN JALLA.

ÉDIT DE PROSCRIPTION DES RELIGIONNAIRES DES VALLÉES.

« VICTOR AMÉDÉE II, DUC DE SAVOIE, etc.

« *Comme il a plu à l'Arbitre suprême de toute chose de bénir la justice de nos armes en leur accordant d'extirper totalement des vallées de Luserne, St-Martin, Envers de Pérouse et colline de St-Second, ces sujets obstinés qui, n'ayant pas voulu profiter des effets multipliés de notre bonté, se sont jetés, comme l'on sait, dans les plus grands excès de la révolte ; — nous nous sentons obligés de répondre aux faveurs divines et d'accomplir notre devoir de bon prince en prenant des mesures qui assurent à la fois la tranquillité des Vallées et le bien public. Et lors même que nous pourrions d'une autre manière arriver sûrement à un tel résultat, toutefois désirant faire paraître encore quelque rayon de notre Clémence envers ces malheureux sujets, nous avons résolu de leur accorder la liberté d'aller en Suisse, moyennant qu'on observe les règles ci-après.*

« *C'est pourquoi, par les présentes, en vertu de notre science certaine et autorité absolue et de l'avis de notre Conseil, nous permettons à tous nos sujets rebelles des dites Vallées, de tout sexe, qui sont prisonniers, de sortir de nos Etats dans le temps et par le chemin qui leur seront prescrits ; à cet effet, on leur fournira par notre ordre quelque commodité pour le voyage, et la nourriture jusqu'aux frontières de nos Etats.*

* * *

« *Nous leur ordonnons de ne pas s'écarter du grand chemin qui leur sera fixé, sous peine de la vie ; comme aussi nous leur ordonnons de poursuivre leur voyage jusques aux frontières et de les franchir sous peine pareillement de la vie.*

* * *

« *Nous défendons aussi à ceux qui seront ainsi sortis de nos Etats, d'y rentrer sous quelque prétexte que ce soit, sans notre expresse permission par écrit, munie du grand sceau, sous peine de la vie. Et afin de mieux assurer l'exécution de notre dessein, nous ordonnons aux gouverneurs, et officiers de justice et de guerre et à quiconque reconnaît notre autorité, d'arrêter tous ceux qui retourneraient dans les lieux de notre domination sous peine de notre indignation et autre arbitraire ; comme aussi nous défendons de leur donner un abri quelconque sous peine de dix ans de galères ; déclarant que, à celui ou à ceux qui arrêteront un ou plusieurs de nos susdits sujets en quelque lieu de notre domaine, l'on donnera réellement et sans retard la somme de* 50 *doubles pour chaque personne arrêtée. Ces dernières devront être remises, au lieu plus voisin, entre les mains du juge et des syndics auxquels nous donnons l'ordre de garder en toute sûreté les personnes qui leur seront remises, sous peine de* 200 *écus d'or pour chaque individu qui viendrait à s'échapper, et d'autres peines corporelles que fixera le Sénat suivant les cas ; en outre ils devront en donner avis.*

« *Et parceque dans le crime commun à tous les sujets des Vallées, Paul Pellenc, Joseph Marinot* (1) *et David Mondon se sont rendus coupables d'une témérité insupportable en excitant les autres et en se faisant leurs chefs, nous déclarons que à celui qui livrera vivant le dit Paul Pellenc aux mains de la justice, il sera donné un prix de* 500 *doubles et celui qui le livrera mort aura* 300 *doubles. Pour chacun des deux autres, celui qui les livrera vivants aura* 300 *doubles et s'ils sont morts* 150 *doubles.*

« *A cet effet nous ordonnons à notre Trésorier général deça les monts de faire payer tous les prix mentionnés à ceux qui les auront gagnés, après qu'ils en auront fourni les preuves sommaires approuvées par le Président du Sénat.*

« *Nous ordonnons à tous les magistrats, ministres et officiers tant de justice que de guerre, et à tous ceux à qui il appartiendra d'observer et de faire inviolablement observer les présentes, et au Sénat de les intériner et approuver, etc.* ».

« Donné à Moncalieri, le 3 jan. 1687.

« Victor Amédée ».

(1) Lire **Martinat.** Il s'agit des trois chefs des Quatre-Vingts, au Villar et à Bobi. Heureusement, ils étaient en sûreté à Genève. Tous trois furent ensuite des capitaines de la Rentrée.

TORRE PELLICE
TIPOGRAFIA ALPINA